

Travail ménager de suppléance pour l'autonomisation des femmes et filles à Goma: contraintes, défis et perspectives.

KASUKU KAHUYEGE Jean Pierre*

Résumé

Dans le contexte actuel de la Ville de Goma, où les deux conjoints travaillent, la gestion des ménages pose de plus en plus des problèmes. Pour s'occuper de la maison et de tous les travaux y afférents, plusieurs ménages sont obligés de recourir à une main d'œuvre de suppléance, notamment les travailleuses domestiques. La présente réflexion effectuée dans la Ville de Goma cherche à comprendre l'environnement socio-professionnel de l'exercice de cet emploi. Cette recherche a abouti aux résultats selon lesquels ces travailleuses ne jouissent pas de toutes les garanties d'épanouissement auxquelles elles aspirent. Leur séjour dans les ménages où elles travaillent se transforme par moment en un calvaire. Elles sont confrontées à plusieurs sévices, notamment des violences physiques, psychologiques et économiques. Ne bénéficiant d'aucune protection sociale, évoluant dans un contexte de l'ombre, n'ayant pas d'autres alternatives, elles se morfondent dans leur triste sort. La recherche de solution à cette situation s'oriente dans la pertinence de mener un plaidoyer pour qu'au-delà d'un syndicat à créer et qui protège cette catégorie de travailleuses, que la législation sociale existante soit regardante par rapport à toutes les dispositions devant réguler cette profession.

Mots Clés : *Asservissement, Pauvreté, Domestique, Ménage, Travailleur Domestique.*

Abstract

In the current context of the city of Goma, where both spouses work, household management is increasingly a problem. To take care of the house and all the related work, many households are forced to use substitute labour, especially domestic workers. Seeking to understand the socio-professional environment in which this job is performed, this reflection carried out in the City of Goma, This research has led to the results that

* Docteur en Sciences de l'ingénieur de l'Université d'Antananarivo/Madagascar, Spécialités : Développement et Réadaptation à base communautaire, Enseignant-Chercheur à l'Université de Goma – UNIGOM –, Département de Développement et Actions Humanitaires, E-mail : kasukujp@yahoo.fr, Téléphone : +243 9 93 49 80 74.

these workers do not enjoy all the guarantees of fulfilment to which they aspire. Their stay in the households where they work turns into an ordeal at times. They are confronted with several forms of abuse, including physical, psychological and economic violence (Tables 7, 10 and 13). Not benefiting from no social protection, evolving in a shadowy context, having no other alternatives, they are languishing in their sad fate. The search for a solution to this situation is based on the relevance of advocating that, beyond a union to be created and that protects this category of workers, that the existing social legislation be attentive to all the provisions that should regulate this profession.

Keywords: *Enslavement, Poverty, Domestic, Household, Domestic worker.*

Introduction

1.1. Contextualisation

Dans le contexte actuel de la Ville de Goma où les deux conjoints travaillent, la gestion des ménages pose de plus en plus des problèmes. En effet, dans les sociétés africaines, traditionnellement, la division du travail dans un foyer, considère que la femme, différemment de l'homme, doit s'occuper de la préparation de la nourriture, la garde des enfants, la lessive, le balayage de la cour, la propreté de la maison. Cependant, avec les nouvelles exigences liées à une prise de pouvoir de la femme, à la modernisation de son emploi, à son émancipation vis-à-vis de certaines tâches. Les ménages sont obligés de réfléchir davantage sur des personnes de suppléance pour les travaux ménagers. Ce qui fait que plusieurs ménages recourent à une main d'œuvre dont le travail se circonscrit au sein de la maison, toutes les catégories étant prises en considération. En effet, « le travail domestique comprend toute fonction rémunérée effectuée dans un domicile privé, qu'il s'agisse de ménage, des soins à la personne, de la garde d'enfants » (Acciari, 2020). Du fait que toute activité doit garantir la dignité de la personne, le contexte mondial et la gouvernance actuelle font du respect des droits humains une exigence pour tous.

Tout le monde n'accède pas avec la même facilité aux emplois formels soit parce qu'insuffisants, soit n'existant tout simplement pas. Et faisant souvent objet de stigmatisation sexiste, globalement les personnes de sexe féminin sont discriminées lors

des embauches. Ce qui fait qu'elles sont frappées plus par la pauvreté que les hommes. En effet, « *les écarts d'accès à l'emploi entre les sexes sont particulièrement importants chez les 25-34 ans. Les femmes de ce groupe d'âge sont 1,2 fois plus susceptibles de vivre dans l'extrême pauvreté que leurs pairs masculins* » (ONU-FEMMES, 2024).

ONU-FEMMES soutient aussi qu'« une femme sur 10 vit dans l'extrême pauvreté (10,3 %), exclues dans tout processus d'accès à l'emploi.

Or, accéder à un emploi est un droit consacré par la déclaration universelle des droits de l'homme, en son article 23 (Nations Unies, 1948), et que l'OIT dit que le travail est un droit pour tous, affirmation renchérie par la constitution de la RDC en son article 36 (Constitution de la RDC, 2006) et la législation sociale en vigueur (RDC, 2016).

En RDC, il est dit que « le taux de pauvreté au niveau national avoisine 70% de l'ensemble des ménages » (Moumami, 2010) et un taux de chômage de 3,7 % (Banque Centrale du Congo, 2023). Accédant difficilement à l'emploi formel, plusieurs femmes s'orientent dans le travail domestique, tel le cas dans la Ville de Goma.

Cette réflexion s'intéresse à l'exercice de la profession domestique des femmes et des filles de ménage afin de savoir s'il s'agit d'une opportunité réelle d'épanouissement socioéconomique ou seulement d'un affranchissement du chômage.

1.2. Problématique

Le chômage est un phénomène dont les ampleurs ne sont plus à démontrer. Selon les statistiques de l'année 2023 de l'OIT, le taux de chômage moyen en Afrique subsaharienne est de 5,9% (OIT, 2023). En France, en 2022, le taux de chômage atteint 17,3 % en moyenne sur l'année chez les 15-24 ans, contre 6,6 % chez les 25-49 ans et 5,2 % chez les 50 ans ou plus. Dans les pays en développement, le manque d'emploi explique toute la précarité dans laquelle vit l'essentiel de la population. En RDC, selon les données fournies par l'Institut National de la Statistique (INS) de la RDC, le taux officiel de chômage en 2023 était de 7,8 %, contre 8,2 % en 2022. Cette proportion serait minorée lorsqu'on sait qu'elle ne prend pas en compte tous ceux qui opèrent dans le secteur de l'économie informelle, dont la proportion est certainement importante et il oscille autour de 8,75% pour les jeunes en 2022 (INSEE, 2022). Le rapport de la banque mondiale renseigne que 6,4% des femmes ont un emploi salarié contre 23,9% des

hommes (Amalia & Hwang, 2022), décalage qui montre tout la prévalence de déboire des demandeurs d'emplois de sexe féminin.

Dans ce contexte, pour accéder au revenu, ces demandeuses d'emplois versent ainsi dans plusieurs petits emplois de survie, notamment dans le secteur informel qui reste la seule alternative qui leur offre des possibilités d'emploi. Depuis plus de deux décennies, la Ville de Goma est le théâtre d'un nouveau phénomène des demandeuses d'emplois, des femmes et des jeunes filles venues des territoires périphériques du Nord-Kivu ou du Sud-Kivu en quête d'emploi. Ce nouveau phénomène devenu récurrent concerne l'exode rural massif des personnes de sexe féminin. Le milieu rural ne leur offrant plus aucune opportunité d'amélioration de leurs conditions de vie et d'accession au revenu pour leur bien-être, ces personnes tentent leur chance en Ville. Elles communiquent entre elles, par rapport aux possibilités identifiées et se passent l'information de bouche à oreille. Elles proviennent des territoires de Masisi, Nyiragongo, Rutshuru au Nord Kivu et des territoires d'Idjwi et Kalehe au Sud-Kivu. Elles sont très visibles dans toutes les avenues de la Ville de Goma, surtout dans les matinées et les après-midis pour accompagner et retirer les enfants de l'école. Elles s'orientent dans les travaux domestiques au sein des ménages qui cherchent une personne de suppléance, les parents/responsables des ménages ne pouvant plus réaliser ces tâches parce que trop pris par leurs nouvelles occupations : agents de la fonction publique, cadre des ONGs internationales ou locales de développement, business man/woman, vendeurs/vendeuses, commissionnaires, ... Le travail domestique emploie de plus en plus des travailleuses, « bien que ne bénéficiant pas des mêmes droits du travail que les autres secteurs et peinant à être socialement reconnu comme un vrai travail » (Acciari, 2020). Souvent sans grande culture, sans ressources, sans logement garanti, éprouvant des difficultés à s'adapter à l'anonymat comme caractéristique fondamentale de la ville et à d'autres exigences de survie, ces travailleuses évoluent dans une sorte d'« emploi faute de mieux » (Sene, 2012). Elles peuvent ainsi prendre en charge la préparation de repas, la vaisselle, les soins et l'hygiène des enfants, la sécurité diurne du domicile, le repassage des habits, faire le baby-sitter des nourrissons, laver le pavement dans les maisons, faire des emplettes au marché, Cependant, sans horaire fixe de travail, ces dernières ne connaissent pas non plus une limitation des tâches à leur charge. En plus, de par son caractère permanent et son amplitude étalée sur

des durées non comptabilisées, le travail domestique dans la Ville de Goma, aussi bien pour les employeurs que pour les employés, est malheureusement considéré comme un travail aléatoire, une espèce de non-emploi, frivole et sans garantie. Bref, un épiphénomène d'emploi des « travailleuses invisibles ». Il est classé dans les activités de l'informel pour la simple raison qu'il n'est pas protégé par la loi et est ignoré par les politiques d'emploi et interventions diverses. Sans d'autres alternatives d'emploi, la travailleuse domestique évolue dans cet environnement qui lui procure le revenu substantiel de survie.

1.3. Question Principale

Dans quelle mesure le travail ménager de suppléance est-il une opportunité d'autonomisation de la femme et de la fille domestique dans le processus de lutte contre la pauvreté ?

1.4. Questions spécifiques

- Quelles sont les contraintes professionnelles et non professionnelles qu'affrontent les travailleuses domestiques dans l'exercice de leur métier afin de lutter contre la pauvreté ?
- Quels sont les défis auxquels sont confrontés au quotidien les travailleuses domestiques dans la recherche de l'amélioration de leurs conditions de vie ?

1.5. Hypothèses

- Le travail ménager de suppléance est une opportunité pour les femmes et filles domestiques d'accès au revenu, bien qu'entaché de plusieurs contraintes qui réduisent leurs garanties d'épanouissement en milieu d'emploi.

Pour répondre de manière anticipée à ces questions, les hypothèses suivantes ont été émises :

- Les contraintes qu'affrontent quotidiennement les travailleuses domestiques seraient les violences psychologiques et physiques à travers les injures, les harcèlements verbaux, les humiliations répétitives, les harcèlements et violences sexuels et économiques suite au non-respect des conventions de fixation de leur rémunération et le retard dans le paiement.

- Les défis auxquels elles sont confrontées seraient : les menaces d'expulsion au travail, la marginalisation au sein du ménage, la surcharge des travaux sans compensation, l'absence des contrats de travail et de description des tâches.

1.6. Objectifs poursuivis

- Mener une réflexion sur les opportunités d'emploi domestique et d'affranchissement offertes aux femmes et filles de ménage dans la lutte contre la pauvreté et les garanties de leur épanouissement.

Spécifiquement, cette étude vise à :

- Identifier les contraintes professionnelles que connaissent les femmes et les filles de ménages en plein exercice de leur travail dans le processus de lutte contre la pauvreté.
- Cerner les défis de la profession domestique auxquels sont confrontées les femmes et filles travailleuses de ménage dans la recherche de leur bien-être.

1.7. Définition des concepts clés

➤ Travailleur/se

Le/la travailleur/se est une personne salariée qui travaille dans un bureau, une administration, un magasin ou chez un particulier, sans avoir de responsabilité d'encadrement (Larousse, 1991). Mais d'après P. Rolle, les travailleurs sont définis en tant que salariés d'une organisation, laquelle est un système propre de fabrication et de distribution de revenus (Hahirwa, 1999). Pour le code de travail congolais, le travailleur c'est « toute personne physique en âge de contracter, quels que soient son sexe, son état civil et sa nationalité, qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une personne physique ou morale, publique ou privée, dans les liens d'un contrat de travail » (RDC, 2002).

➤ Travailleur/se Domestique

Le mot « domestique » vient du terme latin « domesticus », « domus » qui veut dire « maison ». Ce terme est défini comme ce qui concerne ou qui s'occupe de la vie à la maison, en famille. Dans ce contexte, le domestique apparaît comme une personne employée pour le service, l'entretien de la maison ou le service matériel à l'intérieur d'un

établissement (Hahirwa, 1999). Ailleurs, CLERC dit que les domestiques sont des travailleurs en situation défavorisée en raison de l'absence de droit ou de fait de protection sociale. Ce dernier ajoute que les travailleurs à domicile sont isolés et peu syndiqués, donc plus facilement exploités (Cleric, 1986). Généralement employés dans des maisons, ils sont des travailleurs de l'ombre dont la situation sociale attire l'attention de très peu de protecteurs des emplois. Et aussi, craignant pour la perte de leur emploi, c'est très rare qu'ils se manifestent auprès des organisations de lutte contre les abus professionnels.

Si le travail domestique est un travail effectué dans un ménage, l'OIT, à l'article 1er de la convention n° 189 dit « (a) l'expression travail domestique » désigne le travail effectué au sein de ou pour un ou plusieurs ménages ; (b) l'expression travailleur domestique désigne toute personne de genre féminin ou masculin exécutant un travail domestique dans le cadre d'une relation de travail » (OIT, 2011)

➤ *Ménage :*

« Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne » (INSEE, 2020).

➤ *Pauvreté*

La pauvreté a été définie comme la « condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable ou chronique des ressources, des moyens, des choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaires pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux » (Brand & al., 2014).

➤ *Asservissement*

L'asservissement peut être assimilé à une sorte de servitude ou d'esclavage, d'oppression qui fait du travailleur domestique une sorte « esclave domestique » utilisé à des finalités d'exploitation à travers son travail. Ainsi donc, « la condition de servitude est alors caractérisée par l'importance de la durée d'utilisation de la force de travail de la victime, l'absence de choix délibéré de la victime d'accomplir ce travail, la dépendance de la victime à ses employeurs, l'absence de liberté de mouvement et de temps libre... » (Bourgeois, 2007)

2. Méthodologie

2.1. Démarche

Cette réflexion est circonscrite dans une démarche hypothético-déductive. L'établissement de l'échantillon a emprunté un échantillonnage non probabiliste à choix raisonné. En passant par les travailleuses domestiques connues, cet échantillonnage a permis l'identification des maisons qui emploient des travailleuses domestiques, se limitant à un échantillon de 384 ménages de la Ville de Goma. Cet échantillon a été calculé en usant de la formule de SCHWARTZ :

$$n = z^2 p (1-p) / e^2$$

avec : n = taille de l'échantillon

z = niveau de confiance selon la loi normale, de 95%, pour z = 1.96

p = proportion estimée de la population qui présente la caractéristique : 50%

Il s'agit des personnes de sexe féminin exerçant la travail domestique dans la Ville de Goma dont la proportion n'est pas connue. Et pour autant qu'il n'y a pas eu une pré-étude visant à connaître ce taux, l'approche a consisté à prendre la précaution forte (Ardilly, 2006) qui préconise une proportion de 50% (p=0,5) parce que, pour un z donné et une marge d'erreur fixée de 5%, cette proportion permet de maximiser la taille de l'échantillon à 384.

2.2. Collecte des données et traitement

La collecte des données a usé d'une triangulation d'outils en empruntant les techniques du questionnaire calqués sur l'échelle de Likert avec 5 modalités, le sondage d'opinion auprès des filles/femmes travailleuses domestiques sur l'exercice de leur travail dans les ménages et les entretiens de face à face pour un réajustement des réponses. L'analyse des données a été faite grâce à une analyse en composante principale (ACP), qui a permis de synthétiser les informations issues des statistiques descriptives, le calcul des indices, des tests de Fisher pour sortir la corrélation entre variables.

2.3. Milieu du déroulement de l'étude

L'étude s'est déroulée dans cinq quartiers de la Ville de Goma, notamment dans les quartiers Himbi, les Volcans, Kyeshero, Murara et Mikenno.

3. Présentation et discussion des Résultats

3.1. Présentation des résultats

➤ *Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés*

Tableau 1 : Age des enquêtés

Catégorie par âge	Effectifs	Pourcentage
Moins de 18 ans	73	19,01
18 à 24 ans	65	16,90
25 à 31 ans	115	29,94
32 à 38 ans	73	19,01
39 à 45 ans	58	15,10
Total	384	99,96 = 100,00

Source : Nos enquêtes de terrain

Le tableau n°1 montre que parmi les enquêtés la majorité soit 29,94% étaient jeunes, dont leur âge varie entre 25 à 31 ans, suivi de 19,01% conjointement de moins de 18 ans et ceux dont l'âge variant entre 32 à 38 ans, avant dernière position 16,90% avaient un âge variant entre 18 à 24 ans et en dernière position 15,10% avec l'âge variant entre 39 à 45ans.

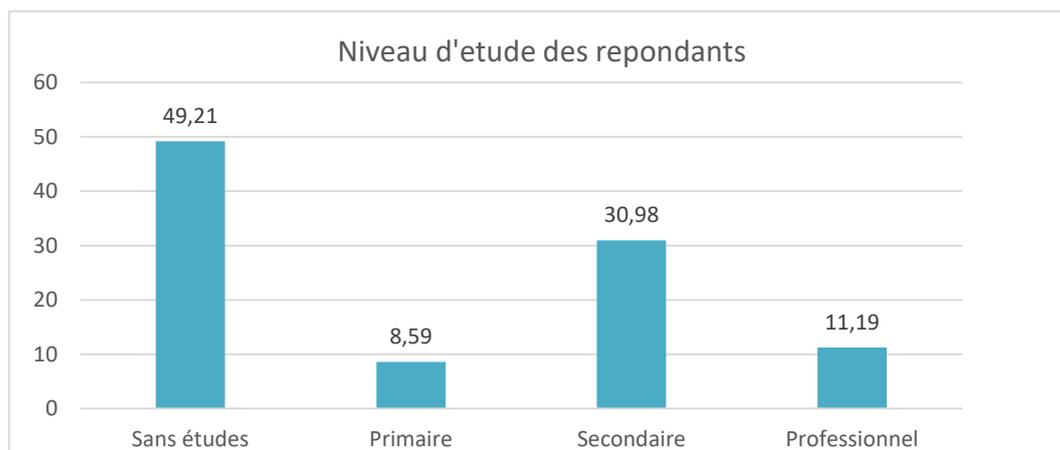
Tableau 2 : Sexe des répondants

Sexe	Effectifs	Pourcentage
Masculin	132	34,37
Féminin	252	65,62
Total	384	99,99 = 100

Source : Nos enquêtes de terrain

Au regard du tableau n° 2, il se remarque que la majorité des enquêtés soit 65,62% étaient constitué des femmes contre 34,37% des hommes.

Figure 1 : Niveau d'étude des enquêtés



Source : Nos enquêtes de terrain

La figure n° 1 présente respectivement 49,215% des répondants qui n'avaient aucun niveau d'étude ; 30,98% avec un niveau du secondaire, contre 11,19% ayant fait le professionnel et seulement 8,59% d'étude primaire.

Tableau 3 : État civil des enquêtés

Etat civil	Effectifs	Pourcentage
Célibataires	258	67,18
Mariés	63	16,40
Divorcé (e)	16	4,16
Veuf (ve)	47	12,23
Total	384	99,97 =100

Source : Nos enquêtes de terrain

Le tableau n° 3 montre que la majorité des répondants soit 67,18% étaient constitués des célibataires, 16,40% étaient marié (e)s, 12,23% étaient constitué des veufs et veuves et seulement 4,16% des divorcé(e)s. Les travailleuses domestiques sont confrontées aux diverses contraintes

➤ *Les Violences Professionnelles auxquelles sont confrontées les femmes/filles travailleuses domestiques*

Tableau 4 : corrélation entre les variables en rapport avec les violences professionnelles

Récapitulatif des modèles									
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Changement dans les statistiques				
					Variation de R-deux	Variation de F	ddl 1	ddl 2	Sig. Variation de F
1	,959 ^a	,920	,904	,13740	,920	57,189	11	55	,000
a. Valeurs prédites : (constantes), banalisation de certaines de leurs doléances, Non accès à la manipulation des appareils dans le ménage, Propos injurieux, Discrimination, Déconsidération dans le ménage, isolement dans des chambres non assainis, Imputation des vols, Menaces de révocation , Tortures , Interdiction aux jeux avec les membres du ménage, Interdiction de s'asseoir au salon									

Source : *les données traitées avec SPSS*

Le tableau N°4 montre la corrélation entre la variable dépendante (la protection et l'autonomisation des travailleuses) et les variables indépendantes (violences psychologiques, physiques et économiques). Le R étant de 0,959, il renseigne sur 95,9% d'information en rapport avec les violences professionnelles auxquelles sont confrontées les travailleuses domestiques, telles que la banalisation de certaines de leurs doléances, l'interdiction de toucher ou manipuler les appareils électroménagers, isolement dans des chambres non assainis, imputation des vols, Menaces de révocation, interdiction de s'asseoir au salon, ...

Tableau 5 : Test d'ANOVA

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Moyenne des carrés	F	Sig.
1	Régression	11,877	11	1,080	57,189	,000 ^b
	Résidu	1,038	55	,019		
	Total	12,915	66			

a. Variable dépendante : Violation des droits professionnels des travailleurs domestiques

Source : les données traitées avec SPSS

Avec un Fisher d'une valeur de 57,189 à un degré de liberté de 11 et une significativité de 0,000, $\leq 0,05$, le tableau n°5 en rapport de l'analyse de la variance confirme de manière significative l'existence de la violation des droits des travailleuses domestiques.

Tableau 6 : Coefficients des variables

Coefficients ^a						
Modèle		Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.
		A	Erreur standard			
1	(Constante)	,711	,234		3,034	,004
	Tortures	-,013	,024	-,032	-,538	,593
	Menaces de révocation	-,038	,031	-,066	-1,228	,225
	Propos injurieux	,114	,045	,173	2,558	,013
	Déconsidération dans le ménage	-,025	,029	-,056	-,839	,405
	Discrimination	,063	,036	,109	1,757	,084
	isolement dans des chambres non assainis	,075	,016	,250	4,828	,000
	Interdiction aux jeux avec les membres du ménage	-,005	,035	-,010	-,131	,896
	Non accès à la manipulation des appareils dans le ménage	,268	,033	,598	8,007	,000
	Interdiction de s'asseoir au salon	,013	,038	,029	,345	,731
	Imputation des vols	,071	,022	,165	3,267	,002
	banalisation de certaines de leurs doléances	,185	,024	,474	7,588	,000

Source : les données traitées avec SPSS

Du tableau n°6, le test de Student, pour un seuil de significativité d'une valeur de référence $\leq 0,05$, les coefficients du Tableau 5 permettent de ressortir les violences plus significatives dont sont victimes les travailleuses domestiques. Il s'agit de toutes les

variables dont le Sig \leq à 0,05, entre autres de propos injurieux avec un Sig de 0,013 ; de la discrimination 0,084, isolement dans des chambres non assainis avec Sig de 0,000 ; Non accès à la manipulation des appareils dans le ménage avec Sig 0,000 ; Imputation des vols avec Sig 0,002 et enfin, banalisation de certaines de leurs doléances avec Sig 0,000.

➤ *Violences socio-économiques à l'égard des travailleurs domestiques*

À partir du seuil de significativité d'une valeur \leq 0,05, le tableau ci-après montre une corrélation significative entre les violences économiques de domestiques par rapport à leur protection et leur promotion dans l'exercice de leur travailleur.

Tableau 7 : corrélation entre les variables en rapport avec les socio-économiques

Récapitulatif des modèles									
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Changement dans les statistiques				
					Variation de R-deux	Variation de F	ddl1	ddl2	Sig. Variation de F
1	,927 ^a	,858	,839	,17753	,858	43,972	8	58	,000

a. Valeurs prédites : (constantes), Le paiement irrégulier, Absence d'un contrat de travail, Salaire insignifiant, durée de travail 24h/24h, sans repos, non-respect des arriérés de paiement, pas de rémunération des heures supplémentaires, Exécution de tous travaux, Absence d'un job description

Source : les données traitées avec SPSS

Après analyse, du tableau n° 7, le R de 0,927, soit 92,7% d'informations recherchées, confirme une forte corrélation entre et les variables dépendantes, la protection et la promotion des domestiques, et la dimension socioéconomique en tant que variable indépendante.

Tableau 8 : Test d'ANOVA

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Moyenne des carrés	F	Sig.
1	Régression	11,087	8	1,386	43,972	,000 ^b
	Résidu	1,828	58	,032		
	Total	12,915	66			
a. Variable dépendante : Violation des droits socioéconomiques des travailleurs domestiques						
b. Valeurs prédites : (constantes), Le paiement irrégulier, Absence d'un contrat de travail, Salaire insignifiant, Travaille 14h/16h, sans repos, refus du paiement des arriérés de salaire, Non rémunération des heures supplémentaires, Exécution de tous travaux, Absence d'un job description, paiement irrégulier						

Source : les données traitées avec SPSS

L'analyse de la variance ressortie dans le tableau n°8, avec un Fisher de 43,979 à un degré de liberté de 8 et une significativité de $0,000 \leq 0,05$, seuil de signification pris en considération, permet de conclure à l'existence de la violation des droits économiques des travailleurs domestiques. Quant au coefficient de chacune des variables, les données du Tableau n°9 renseignent sur cette violation.

Tableau 9 : Coefficients de variables

Coefficients						
Modèle		Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.
		A	Erreur standard			
1	(Constante)	,229	,274		,837	,406
	Refus du paiement des arriérés de salaire	,082	,020	,251	4,201	,000
	Travaille 14h/16 sans repos	-,067	,036	-,127	-1,879	,065
	Paiement de salaire insignifiant	,145	,020	,380	7,081	,000
	Non rémunération des heures supplémentaires	,223	,038	,343	5,914	,000
	Exécution de tous travaux	,090	,024	,239	3,823	,000
	Absence d'un contrat de travail	,145	,052	,188	2,782	,007
	Absence d'un job description	,151	,042	,269	3,634	,001
	Le paiement irrégulier	,086	,018	,273	4,933	,000

Source : les données traitées avec SPSS

Du test de Student, il ressort du tableau n° 9, que toutes les variables testées individuellement expliquent et influencent significativement le modèle, c'est-à-dire

confirment les violations dont sont victimes les domestiques par rapport aux avantages socioéconomiques. Ils d'agit du refus de paiement des arriérés de salaire, paiement d'un salaire insignifiant, la non rémunération des heures supplémentaires, l'exécution de tous travaux, l'absence d'un job description et paiement irrégulier. Il en est de même pour les variables : travail de 14h/16h sans repos, absence de contrat de travail avec un seuil de 0,065.

➤ **Variables expliquant les violences psychologiques et physiques faites aux femmes et filles domestiques**

Tableau 10 : corrélation entre les variables en rapport avec les violences psychophysiques

Récapitulatif des modèles									
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Changement dans les statistiques				
					Variation de R-deux	Variation de F	ddl1	ddl2	Sig. Variation de F
1	,854 ^a	,730	,698	,24312	,730	22,786	7	59	,000

a. Valeurs prédites : (constantes), Tortures, Harcèlement sexuel, Transformation à un(e) gardien(ne) de nuit, Non-assistance en cas de maladie, Violence physique, Coups et blessures, Privation de la nourriture

Source : les données traitées avec SPSS

Après analyse, avec un R de 0,854, c'est-à-dire 85,4% d'informations recherchées, du tableau n° 10, il apparaît une corrélation entre les variables indépendantes et la variable dépendante par rapport aux violences psychologiques et physiques faites aux travailleuses domestiques

Tableau 11 : Test d'ANOVA

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Moyenne des carrés	F	Sig.
1	Régression	9,428	7	1,347	22,786	,000 ^b
	Résidu	3,487	59	,059		
	Total	12,915	66			

a. Variable dépendante : Violation des droits des travailleurs domestiques

b. Valeurs prédites : (constantes), Tortures, Harcèlement sexuel, Transformation à un(e) gardien(ne) de nuit, Non-assistance en cas de maladie, Violence physique, Coups et blessures, Privation de la nourriture

Source : les données traitées avec SPSS

L'analyse de la variance (tableau n° 11), avec un Fisher de 22,786 à un degré de liberté de 7 et une significativité de 0,000 ; largement inférieure au seuil de 0,05, permet de conclure à l'existence des violences psycho-physiques à l'égard des travailleuses domestiques.

Tableau 12 : Coefficients des variables

Coefficients ^a						
Modèle		Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.
		A	Erreur standard	Bêta		
1	(Constante)	2,029	,188		10,800	,000
	Coups et blessures	,118	,035	,376	3,338	,001
	Harcèlement sexuel	,005	,030	,014	,172	,864
	Violence physique	,023	,040	,050	,575	,568
	Transformation à un(e) gardien(ne) de nuit	,123	,033	,392	3,734	,000
	Privation de la nourriture	,119	,047	,299	2,503	,015
	Non-assistance en cas de maladie	,046	,031	,110	1,457	,151
	Tortures	,088	,037	,271	2,391	,020
a. Variable dépendante : Violence des droits des travailleurs						

Source : les données de l'enquête sur SPSS

Du test de Student, quatre variables, avec un seuil de significativité \leq au seuil de référence de 0,05 confirment les agressions psycho-physiques, notamment les coups et blessures, la privation de la nourriture, privation de sommeil en tant que gardienne de nuit et les tortures.

3.2 Discussion des résultats

Parlant du travail domestique au Brésil, Louisa Acciari (Acciari, 2020), soulève le fait que « les travailleuses domestiques sont unanimement décrites comme l'un des groupes les plus exploités et les plus marginalisés en raison de leurs multiples vecteurs d'oppression : travail précaire, informel, effectué dans sa vaste majorité par des femmes, ravisées ou immigrées, parfois même dans des conditions d'esclavage moderne. Elle relève aussi que « la domestique n'a aucun droit, la domestique est une race disqualifiée. », victimes de multiples privations de nourriture ou encore vivant dans des conditions insalubres. Cette analyse vient corroborer les réponses récoltées lors de l'enquête dont

95,9% d'informations soulignent que les travailleuses domestiques sont confrontées à plusieurs violences psychologiques (Tableau N°5). La même situation est aussi ressortie dans le tableau N° 7 qui stigmatise tous les déboires des femmes en termes d'isolement dans des chambres non assainies, le non accès à la manipulation des appareils dans le ménage, les imputations des vols et enfin la banalisation de certaines de leurs doléances. Dominique Vidal (2007) s'étant intéressé aux syndicats des femmes domestiques souligne que quand une femme « estime pouvoir revendiquer une indemnité de licenciement proportionnelle aux années où elle dit s'être dévouée sans compter, elle vit comme un déni de se voir répondre que le droit des travailleurs domestiques ne prévoit rien en la matière ». Le tableau 8 exprime clairement les situations que vivent les femmes/filles domestiques de Goma : arriérés non payés, salaire insignifiant, non rémunération des heures supplémentaires, exécution de tous travaux, absence d'un job description et paiement irrégulier. Il en est de même pour le travail au-delà des heures légales : de 14h/16h sans repos, et de l'absence de contrat de travail (Tableau 10)

La Tableau 12 fait ressortir les différentes sortes de violences psycho-physiques dont sont victimes les femmes/filles domestiques. A ce propos, Ismaïla Sene (Sene, 2012) souligne le fait que « le travail domestique s'exerce dans un espace de « non droit » qui laisse les employés, le plus souvent des femmes, à la merci de l'exploitation et de la maltraitance ». Aussi, dit-elle, « dans beaucoup de pays, les travailleurs domestiques sont pris au piège dans des situations de travail forcé et, très souvent, ils sont empêchés de quitter la maison des employeurs par des menaces ou des violences » (Sene, 2012). Elle ajoute aussi que ces femmes domestiques vivent dans des conditions de logement et de restauration contraires à la dignité, exposées aux violences psychologiques ainsi que physiques. Il est indéniable que les femmes/filles domestiques sont parmi les couches de travailleuses les plus vulnérables, vivant dans l'ombre des législations sociales.

Selon une étude du BIT (2013), cette vulnérabilité réside, en partie, sur les longues heures de travail (plus de 62 à 63 heures par semaine), particulièrement chez les domestiques logées par leurs employeurs.

Conclusion

Cette recherche sur le travail de ménage de suppléance est une réflexion sur le genre de contraintes que connaissent les travailleuses domestiques dans l'exercice de leur emploi. Partie de la question de recherche « dans quelle mesure le travail domestique est une opportunité d'épanouissement ou une situation d'asservissement de la femme/fille domestique au sein du ménage dans lequel elle travaille », cette étude montre qu'au-delà d'être un quasi moyen de lutte contre la pauvreté et un travail de l'ombre qui ne bénéficie d'aucune protection légale, les travailleuses domestiques évoluent dans un circuit presque d'asservissement ou elle n'ont pas le droits de réclamer. En même temps qu'elles sont confrontées aux contraintes professionnelles, socio-économiques et aux violences psychophysiques, leur travail s'exerce seulement pour des raisons de survie et non d'épanouissement, pas plus que du bien-être social. Le déboire dans lequel elles évoluent démontre toute la nécessité de règlementer cet emploi et de leur faire jouir de tous les droits humains et de toute la protection légale devant entourer leur emploi.

Références bibliographiques

- Acciari, L. (2020). le travail domestique est aussi une profession! La lutte des travailleuses domestiques au Bresil pour l'égalité des droits. *Revue internationale des études du développement*, 2(242), 119-141. doi:<https://www.cairn.info/revue-internationale-des-etudes-dudeveloppement>.
- Amalia, A., & Hwang, H. (2022). Autonomisation économique des femmes en RDC : obstacles et opportunités. *Rapport de la Banque Mondiale*. doi:<https://atlasocio.com › classements › econ...>
- BIT. (2010). *Travail décent pour les travailleurs domestiques*. Geneve, Suisse: BIT.
- Bourgeois, B. (2007). L'esclavage domestique. Le processus d'asservissement domestique et sa répression en France . *Comité Contre l'Esclavage Moderne*, 1-6.
- Brand, E., & al. (2014). *Pour un développement durable qui ne laisse personne de coté: le defi de l'apres 2015*. Paris: Éditions Quart Monde.
- Cleric, J. (1986). *Introduction aux conditions et au milieu de travail*. Genève: BIT.

- RDC, (2006). *Constitution de la RDC*. Kinshasa: Cabinet du Président de la République.
- Hahirwa. (1999). *Condition d'emploi et du travail des enfants de 14 ans et moins*. Butare: UNR.
- INSEE. (2020). *Ménage (recensement de la population)*. Paris: institut national de la statistique et des études économiques.
- INSEE. (2022). *Enquete emploi*. OIT.
- Larousse. (1991). *Dictionnaire de la langue française*. Paris: Larousse.
- Moumimi, A. (2010). Analyse de la pauvreté en République Démocratique du Congo. *Working paper series*(N° 112,), 1-25. doi:www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/document_de_travail_...
- Nations Unies. (1948). Déclaration universelle des droits de l'homme 10 décembre 1948 à Paris. Paris.
- OIT. (2011),. *Convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques*. Suisse: OIT.
- OIT. (2023). Chômage, total (% de la population) (estimation modélisée OIT). *Groupe de la banque mondiale*. doi:https://donnees.banquemondiale.org › indicator › SL.UEM.TOTL.ZS.
- ONU-FEMMES. (2024). *Progres vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable; Gros plan sur l'égalité des sexes 2023*. Etats Unis: Nations Unies.
- RDC. (2002). *Le Code de travail*. Kinshasa: RDC.
- RDC. (2016). Loi N°16/010/ du 15 juillet 2016. *Code du Travail de la République Démocratique du Congo*. Kinshasa.
- Sene, I. (2012). Domesticité, exploitation économique et maltraitance: cas des travailleuses à Dakar. doi:https://doi.org/10.4000/sociologies.16835.
- Vidal, D. (2007). Les bonnes de Rio. L'action du syndicat des travailleurs domestiques,. *Emploi domestique et société démocratique au Brésil*, 243-267.

